

menterait la puissance d'achat des cultivateurs, des ouvriers et des consommateurs. Ce plan stabiliserait le commerce et l'industrie et serait avantageux pour la classe industrielle en général, s'il était mis à exécution à titre de politique nationale permanente embrassant tous les grains, y compris les céréales secondaires. Le prix domestique s'établirait alors à \$1.20.

Si j'en avais le temps, je pourrais citer des statistiques démontrant que l'adoption de ce plan ne comporterait aucun risque. J'ai sous la main des tableaux indiquant la production mondiale en 1928, alors qu'elle atteignit son maximum, de même que le report mondial en 1933, le plus considérable jusque-là, soit environ 1,200 millions de boisseaux, et il se peut qu'il soit aussi élevé cette année. J'ai des statistiques indiquant que la production moyenne du Canada pour une période de 13 ans, a été de 353 millions de boisseaux, que le report moyen, s'est élevé à 101 millions de boisseaux et que le chiffre moyen des exportations pour les 12 dernières années a été de 201 millions de boisseaux. Je crois que l'histoire se répètera et qu'un tel état de choses se produira de nouveau. Même si nous avons un fort excédent cette année je ne crois pas qu'il y ait lieu de craindre. Si l'on confiait à un comité approprié la tâche de faire une enquête et de soumettre des avis au sujet d'un plan comme celui dont j'ai parlé, il serait réalisable, je crois.

Ces mesures, surtout le bill n° 83, se rapportent plus ou moins aux secours ou à l'assurance-récolte, choses que nous ne devrions pas confondre avec l'organisation du marché. Au cours de la campagne électorale de 1935, les libéraux ont revendiqué le mérite d'avoir fait donner à la loi sur la commission des blés la forme sous laquelle elle fut adoptée. Je me demande s'ils vont maintenant s'enorgueillir d'avoir inséré le prix de 60 c. dans le bill n° 63 ou s'ils vont reconnaître que les protestations des honorables députés de l'Ouest qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ont contribué à leur faire modifier le bill en question de façon à lui donner la forme qu'il a actuellement. S'ils sont logiques, ils avoueront au public et particulièrement au gens de l'Ouest que ce sont les politiques de l'opposition qui les ont portés à hausser le prix de 60c. à 70c. Si l'on fixait le prix comme je l'ai dit, à 87c. ou plus pour un certain nombre d'années, plus 1c. par mois, cela aurait pour résultat d'employer deux cent mille hommes de plus sur les fermes canadiennes, et c'est ce que nous voulons.

J'ai déjà parlé de l'article qui limite à 5,000 boisseaux la livraison du blé à la Commission. Je ne crois pas que cela soit équitable. C'est injuste envers une certaine caté-

[M. Perley.]

gorie de cultivateurs. Nous aurons probablement des questions à poser quand nous étudierons ce bill en comité. Je ne sais vraiment pas ce que comporte le bill n° 83 ni comment fonctionnera le système proposé. Quoi qu'il en soit, nous ne devrions pas confondre les secours et l'assurance-récolte avec l'organisation du marché. Ce sont trois choses distinctes. Je suis favorable à un système d'assurance-récolte ainsi qu'à toute mesure raisonnable destinée à aider les cultivateurs dans la détresse. Ce sont des problèmes distincts qu'il faut envisager séparément.

L'organisation du marché est un problème national. L'on doit tenir compte de tous les intérêts en jeu et l'on doit certainement traiter d'une façon raisonnable les grands producteurs. Ce n'est pas seulement celui qui a cultivé 400 acres qui a contribué à développer l'Ouest, c'est aussi celui qui a cultivé une demi-section ou davantage. En 1919, on a imposé aux cultivateurs de l'Ouest canadien, comme devoir patriotique, l'obligation d'accroître la production. Ils l'ont fait et nous devrions leur en tenir compte. On ne devrait pas aujourd'hui les ruiner par une loi fixant un prix qui n'est aucunement raisonnable. Ces cultivateurs ont fait de grands efforts dans un but louable, ils ont rendu de grands services et ils méritent qu'on leur en tienne compte.

Je suis d'avis qu'on devrait supprimer l'article limitant à 5,000 boisseaux la quantité à livrer. Qu'on applique la chose à toute livraison.

J'aurais voulu dire quelques mots sur les frais de production. Je me suis beaucoup occupé de la production du grain depuis 1900. En 1902, j'ai récolté 37½ boisseaux à l'acre sur une partie d'une section qui avait été couverte deux fois par des tempêtes de neige, au point que je ne pouvais pas voir les moyettes. Le 1er octobre, je fis défaire les moyettes et des hommes que je payais \$15 ou \$20 par mois battirent le grain. En 1915, sur la même section, je récoltai 23,000 boisseaux de blé en payant de \$5 à \$7 par jour à mes moissonneurs et \$50 par jour à mon mécanicien. Remarquez bien que c'était la même section. Il est donc difficile d'évaluer les frais de production, car cet exemple nous fait voir qu'il faut tenir compte de circonstances qui ne sont pas toujours les mêmes. Je ne pense pas que nous puissions produire le blé à 40c. le boisseau. Il y a peut-être un homme sur deux cent qui est capable de le faire.

L'hon. M. GARDINER: L'honorable député me permet-il de lui poser une question? Cultivateur pratique comme il est, ne veut-il pas reconnaître qu'en travaillant lui-même sur